COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 23 MAI 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 17/05/2017 Date d'affichage : 17/05/2017

L'an deux mille dix-sept, le MARDI 23 MAI, à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY. Maire de Thaon.

<u>Etaient présents</u>: M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Annie MICHEL, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Claude PERONNE, M. André LETELLIER, M. Claude HAMEL, Mme Isabelle BONAMY, Mme Dorothée PITOIS, Mme Vanessa GUEGUEN et Mme Janine KERSPERN.

Excusés : Mme Dominique JOCKUM, avant donné procuration à Mme Anne-Marie BELIARDE

M. Guillaume CUBERO ayant donné procuration à Mme Vanessa GUEGUEN

Secrétaire de séance : Mme Dorothée PITOIS

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Maury demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- vote pour la pose de filets pare-ballons
- vote pour le versement d'une prime exceptionnelle de départ à la retraite d'un agent

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2017

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ecole Yvonne Guégan

- Projet de partenariat avec l'UNCMT relatif aux TAPS, loisirs, et local jeunes.
- Convention avec l'UNCMT pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des enfants de Thaon, au centre de Saint Contest, sur la période de septembre 2017 à décembre 2017 et participation financière de la commune pour l'accueil périscolaire.

Madame Isabelle BONAMY donne lecture d'un projet de convention définissant les objectifs et les moyens de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), établi par l'UNCMT, dont le siège est situé à Hérouville Saint Clair.

L'UNCMT organise l'accueil de loisirs des enfants de 3 à 11 ans :

- les mercredis en période scolaire : accueil périscolaire.
- pendant les vacances scolaires, tous les jours, sauf les samedis, dimanches, jour fériés et vacances de Noël : accueil extrascolaire.

L'UNCMT propose d'accueillir les enfants de Thaon au centre de Saint Contest, idéalement situé en termes de mouvement pendulaire de nos habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention présenté, définissant les objectifs et les moyens de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires de l'UNCMT, relatifs à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des enfants de THAON, âgés de 3 à 11 ans, au centre de Saint Contest, pour la période de septembre à décembre 2017, annexé à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec Madame la Présidente de l'UNCMT, dont le siège est situé à Hérouville Saint Clair.

Une aide aux familles Thaonnaises sera versée par la commune pour l'accueil périscolaire du mercredi après-midi. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix Pour, fixe le montant de cette aide à 4 € par enfant, contre 2 voix pour 5 €.

❖ Convention avec l'UNCMT pour les activités péri-éducatives (TAP) sur la période de septembre 2017 à décembre 2017.

Madame Isabelle BONAMY donne lecture d'un projet de convention définissant les objectifs et les moyens de fonctionnement des Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) établi par l'UNCMT, dont le siège est situé à Hérouville Saint Clair.

Les TAP accueillent gratuitement tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Les activités, variées, essentiellement ludiques, sont axées sur la découverte et l'épanouissement, en cohérence avec les différents temps de l'enfant.

L'UNCMT s'engage :

- aux côtés de la Municipalité de Thaon dans le cadre du P.E.D.T.
- à respecter les principes des TAP définis dans la présente convention
- sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2017

L'UNCMT assume les responsabilités administratives et organisationnelles.

La Commune s'engage

- à mettre à disposition du personnel diplômé dans le respect de la législation soit 50 % de diplômés BAFA ou équivalence, 30 % stagiaires et 20 % de non diplômés.
- à mettre à disposition de l'UNCMT, sans contrepartie financière, l'ensemble des locaux et équipements notamment sportifs, nécessaires à la bonne conduite du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ➤ approuve le projet de convention présenté, définissant les objectifs et les moyens de fonctionnement des Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP), pour la période du 19 juin 2017 au 22 décembre 2017, annexé à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec Madame la Présidente de l'UNCMT, dont le siège est situé à Hérouville Saint Clair.

Le coût prévisionnel du « temps péri-éducatif » s'élevant à 9 028.82 € est inscrit au budget 2017.

❖ Convention avec l'UNCMT pour l'animation du « local jeunes » sur la période de septembre 2017 à décembre 2017.

Madame Isabelle BONAMY donne lecture d'un projet de convention définissant les objectifs et les moyens de fonctionnement de l'animation du « local Jeunes », établi par l'UNCMT, dont le siège est situé à Hérouville Saint Clair.

L'UNCMT s'engage à assurer l'animation du « Local Jeunes » de Thaon, sur la période de juin à décembre 2017.

La Commune :

- s'engage à mettre à disposition de l'UNCMT, sans contrepartie financière, l'ensemble des locaux et équipements notamment sportifs, nécessaires à la bonne conduite du projet.
- assure le financement des interventions de l'UNCMT selon la convention. Le coût prévisionnel de la prestation s'élève à 14 945.52 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention présenté, définissant les objectifs et les moyens de fonctionnement de l'animation du « Local Jeunes » de Thaon, pour la période du 19 juin 2017 au 22 décembre 2017, annexé à la présente délibération,
- > autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec Madame la Présidente de l'UNCMT, dont le siège est situé à Hérouville Saint Clair.

La dépense de la prestation s'élevant à 14 945.52 € est inscrite au Budget 2017.

• Vote des tarifs : garderie, cantine, dérogation scolaire, au 1er septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 13 voix Pour et 2 Abstentions, de fixer à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs de garderie et de restauration scolaire, comme suit :

Cantine:

o repas restaurant scolaire : 3.80 €

o dans le cadre d'un Projet d' Accueil Individuel, l'accueil d'un enfant apportant son repas sera facturé : 1.60 €

Garderie:

½ heure de garderie scolaire
1 heure de garderie scolaire
2.20 €

o forfait 1er trimestre scolaire (septembre à décembre)
 : 110 €
 o forfait 2è trimestre scolaire (janvier à mars)
 : 90 €
 o forfait 3è trimestre scolaire (avril à juillet)
 : 90 €

o une pénalité de 8 € sera appliquée en cas de dépassement d'horaire non justifié ou répété.

Participation obligatoire pour certaines dérogations scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que dans le cas de participation obligatoire pour certaines dérogations scolaires, la commune de Thaon facturera à la commune de résidence :

- 1 060 € pour un élève scolarisé en préélémentaire.
- ✓ 600 € pour un élève scolarisé en élémentaire.

Composition du groupe de travail micro-crèche

Le Conseil Municipal décide de créer un groupe de travail en charge du l'élaboration du projet de construction de la microcrèche. Ce groupe est constitué de :

Richard MAURY
 Anne-Marie BELIARDE
 Annie MICHEL
 Jean-Pierre ISABEL
 Isabelle BONAMY
 Claude PERONNE
 Dominique JOCKUM
 Dorothée PITOIS
 Catherine RIVIERE
 Gaël CARIOU

Proposition d'installation d'un panneau à message variable géré par le SDEC Energie

Le SDEC Energie propose un nouveau service d'achat et de maintenance de panneaux à messages variables, raccordés au réseau d'éclairage public « intelligent ». Monsieur le Maire propose d'installer un panneau de ce type rue de Barbières, face aux commerces, l'estimation financière est de 9 746.82 €, puis 200 € par an pour la maintenance.

Communauté Urbaine de Caen la Mer

Une synthèse des rencontres avec les municipalités est prévue après les vacances d'été. Elle concernera l'assistance à la maîtrise d'ouvrages, les groupements de commandes, la formation et les services communs.

Compte-rendu de la commission travaux

La commission travaux s'est réunie le 6 mai 2017.

Validation du choix du terrain, impasse de la Forge, pour la construction de la micro-crèche.

Les voies mal remises en état après travaux sur les différents réseaux ont été répertoriées.

Les panneaux de signalisation à rénover ou à mettre en place ont été listés.

Monsieur le Maire a informé la commission de la programmation des travaux de voirie prévus par la CU Caen la Mer pour les 3 prochaines années.

Compte-rendu du comité syndical de la Seulles et de ses affluents

Le nouveau Conseil Syndical a été installé le 27 avril 2017 et a élu les membres du bureau.

Président : M. Jean-Paul Béron

Vices-Présidents : M. Marcel BONNEVALLE, représentant la CdC de Pré-Bocage Intercom, M. François TOUYON, représentant le la CU Caen la Mer et M. Jean-Jacques DERAINE, représentant la commune de Reviers.

Le Conseil Syndical a approuvé la 1ère tranche du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant « Seulles Amont » qui sera réalisée en 2017. Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 148 972 €TTC.

Compte-rendu du SIART

Monsieur Claude HAMEL fait le compte-rendu de la réunion du SIART du 3 avril 2017.

En 2016 : 756 m3 de boues ont été épandus, soit 39.8 tonnes de matières sèches sur 25 hectares.

En 2017 : 890 m3 de boues, soit 44 tonnes de matières sèches seront à épandre compte-tenu du traitement du phosphore qui augmente le volume des boues. 31.5 ha sont mis à disposition sur 3 exploitations pour la période de mars, avril et août.

Cela permettra le vidage du silo à boues pour la fin août 2017.

Les travaux de remplacement du poste de refoulement de Thaon sont en cours. Le SIART a besoin de trouver un emplacement pour enterrer une nouvelle pompe, l'emplacement privilégié serait le long du mur en pierre, rue du Lavoir. Monsieur le Maire propose de contacter les Consorts Marie pour négocier l'acquisition d'une petite bande de leur terrain rue du Lavoir, ce qui permettrait une installation derrière le mur.

Vote pour la pose de filets pare-ballons, Stade Hidalgo

Monsieur le Maire rappelle les problèmes rencontrés par les riverains du terrain de basket, en haut du Stade Hidalgo, dus aux nombreux ballons qui atterrissent dans leur propriété.

Il présente un devis établi par la société MSD Normandie, pour la fourniture et la pose de filets pare-ballons sur 40 ml, de 3 m de hauteur, installés sur le mur de 3 m existant. Le montant du devis est de 4 388.25 €HT, soit 5 265.90 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société MSD Normandie pour un montant de 4 388.25 € HT, soit
 5 265.90 € TTC
- ✓ les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017

Attribution d'une prime exceptionnelle à un agent à l'occasion de son départ en retraite

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une prime exceptionnelle d'un montant de 480 €, à Monsieur Jean-Paul MEDING, adjoint technique territorial principal 2ème classe, à l'occasion de son départ en retraite au 1er mars 2017, pour compenser la perte de la prime « retraite » versée habituellement aux agents de Thaon par le Comité National d'Action Sociale, causée par le transfert du personnel technique à la Communauté Urbaine de Caen la Mer au 1er janvier 2017.
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire a le regret d'informer du décès de Madame Nicole Duclos, ancienne directrice de l'école de Thaon.
- Information sur le PLUi mis en place avec la CU Caen la Mer, mise en phasage à réaliser.
- « Route Serge Saint » : à VERSON samedi 27 mai, balade dans la commune de Verson, menant aux sculptures de Serge Saint. Départ 14 h 30 salle des Trois Ormes.
- Concert vendredi 2 juin à 20 h 30 à l'Eglise de Thaon, Joseph ABANDA dirigera ses trois chorales : La Licorne de Blainville sur Orne, le Rigaudon de Caen et les Crog'Notes de Lantheuil.
- Invitation de la commune de Basly : à la cérémonie commémorative du Débarquement, samedi 3 juin à 11h
- Cérémonie commémorative du Débarquement à Thaon, jeudi 8 juin à 17 h 30, avec la participation des enfants de l'école.
- Le SIDOM propose la mise en place de nouvelles colonnes enterrées.
- Le Comité de jumelage WaldoThaon accueillera Waldolwisheim, vendredi 2 juin 2017.
- La médiathèque de Thaon participe au « Festival du contes 2017 » avec la Mairie et la BDP : le jeudi 8 juin à la MTL 20 h ouvert à tous
- Monsieur Jean-Claude Bayeux signale que certaines plantations de l'arche du parking rue de l'Ormelet ont été dérobées.
- Fredon: un plan d'action contre le frelon asiatique est mis en place dans le Calvados afin de protéger l'apiculture, la population et la biodiversité. Dans le cadre d'une convention, engageant les communes à lutter contre le frelon asiatique, la destruction des nids d'été sera à la charge des communes qui pourront bénéficier de 30% de subvention du Conseil Départemental. Ce dispositif ne sera ouvert aux communes qu'après adhésion préalable de leur EPCI. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
 - Renseignements sur le frelon asiatique : www.fredonbassenormandie.fr
- Monsieur Claude Péronne informe que l'US THAON FVM est à la recherche d'un gymnase pour l'hiver, ainsi que d'un terrain de football disponible à l'année. Monsieur Maury sollicitera la commune de Basly qui n'a plus de club.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-trois heures quinze minutes.